

Programme détaillé

L'accompagnement à la VAE dure 6 à 8 mois de l'inscription au passage devant le jury.

Entrées et sorties permanentes

Le planning est conjointement défini en fonction notamment de votre disponibilité et de vos besoins. Il s'articule autour d'entretiens individuels de 2h en général, complétés par du travail personnel guidé.

U1er contact avec l'architecte de parcours 48h après l'inscription sur <https://vae.gouv.fr/> :

- Faire connaissance avec l'architecte de parcours et sa méthodologie
- Aborder votre situation actuelle et le contexte de la demande ;
- Poser des questions sur la démarche ;
- Vérifier la faisabilité et l'engagement dans la démarche VAE ;
- Identifier vos besoins et adapter l'accompagnement.

⇒ **La VAE ne pourra débuter qu'après accord du financeur.**

La procédure VAE se déroule en 4 étapes clés :

1. Accueil et contractualisation de l'accompagnement VAE

- Faire le point avec le candidat sur ses attentes, sa compréhension de la démarche VAE (présentation du dispositif), la clarification des enjeux et objectifs, les conditions matérielles et méthodologiques de l'accompagnement proposé, ...
- Contractualiser le travail coopératif avec le candidat par la signature d'une convention.

2. Constitution de la demande de recevabilité (livret 1)

Pour le droit commun :

L'accompagnement VAE du livret 1, soit de la faisabilité du projet, est non éligible au financement. L'étude du projet se fera en autonomie par le candidat.

Pour les certifications éligibles à la réforme VAE :

L'accompagnement VAE du livret 1 soit de la faisabilité du projet, est finançable et est réalisé avec l'architecte de parcours VAE uniquement si la certification relève de la réforme VAE.

Programme détaillé

Cette étape de la VAE consiste à :

- Identifier le ou les certifications pouvant correspondre à votre expérience.
- Sélectionner la certification la plus pertinente.
- Contacter l'organisme certificateur du diplôme visé.
- Un dossier de recevabilité vous sera demandé pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité réglementées.

⇒ La recevabilité rend officielle votre demande de VAE auprès de l'organisme certificateur.

Une fois la recevabilité acquise, les étapes conduisant à la VAE sont les suivantes :

3. Aide à la rédaction du livret 2

Cette étape consiste à la rédaction du livret 2 par le candidat, qui décrit les activités réalisées, les situations et son environnement de travail ainsi que les compétences mobilisées. L'ensemble de ces descriptions doivent être reliées aux contenus des activités et des compétences requises par les référentiels de la certification visée.

L'accompagnatrice aide le candidat à :

- Analyser son parcours personnel et professionnel.
- Sélectionner des activités pertinentes vis-à-vis du référentiel de formation.
- Décrire des activités choisies.
- Sélectionner des preuves d'activités à joindre au dossier.

4. Préparation à l'entretien devant le jury

L'évaluation du livret 2, est suivie d'un entretien avec un jury qui décide de valider totalement ou partiellement (par blocs de compétences valable 5 ans), le diplôme présenté.

Cette étape consiste à :

- Aider à l'élaboration d'un support de présentation.
- Préparation de l'entretien avec le jury.
- Proposition de plan d'actions.
- Entretien post-jury.